

Contrat type avec l'amap: amap'atate

Ce contrat instaure un partenariat avec l'amap'atate. En adhérant à ce contrat, nous préachetons la récolte, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche écologique et contribuons à faire vivre une exploitation respectueuse de l'environnement. Nous aidons de ce fait nos producteurs partenaires à mieux gérer leur volume de production et consommons des légumes dont nous connaissons la provenance et les méthodes de culture.

Ce contrat organisé par « l'AMAP'ATATE » est régi par les statuts de l'association et soumis à son règlement intérieur. Pour souscrire ce contrat vous devez être adhérent de l'AMAP.

Engagement des consom'acteurs

La livraison est assurée par les adhérents pour seconder le producteur. Chacun s'engage donc à participer aux livraisons.

Lieu et dates de livraison Tous les mardis, de 17 h 30 à 19 h 00, 1, rue parmentier 31400 Patateville

Conditionnement

Dans un souci d'économie d'emballage, il n'y a pas de sac ou de pré-conditionnement. N'oubliez donc pas de prévoir vos paniers ou cageots.

Durée du contrat

Le contrat est établi pour une durée de 6 mois ou un an à compter du 24 mai 2016. La stabilité de l'engagement est importante pour la gestion de la production. Le contrat à l'année est établi pour 44 semaines, en incluant une pose à Noël et une en avril-mai.

Montant du contrat

Deux formats sont proposés : un grand panier à 15 € (1 tonne) par semaine et un petit panier à 10 € par semaine (500kg). Ces montants sont des montants moyens, les montants réels varient en fonction de la production. l'amap'atate, c'est pas cher !

Aléas climatiques

La météo et autres aléas peuvent entraîner des différences dans les paniers d'une semaine à l'autre, d'où l'importance de s'engager dans la durée. En cas de plus gros coup dur, les pertes seront partagées entre le producteur et les consommateurs.

Lien avec les producteurs

Les amapiens sont invités régulièrement à visiter la ferme, et participer à des chantiers désherbage, plantation...

Modalité de paiement (principe du pré-achat)

L'abonnement sera payé d'avance par plusieurs chèques remis aux coordonnateurs avec le contrat. Le premier chèque sera transmis aux producteurs au moment des premières livraisons, les autres sont échelonnés sur la durée du contrat. Chèques à l'ordre de l'agriculteur concerné

Désistement

En cas d'impossibilité pour l'adhérent de se rendre à une livraison, merci de prévenir. Les solutions sont les suivantes : - se faire remplacer ;

- s'arranger avec un autre adhérent (un tableau sur le lieu de livraison permet de proposer son panier aux autres adhérents).

Si des paniers ne sont pas récupérés, ils seront partagés entre les adhérents présents, ce qui n'est jamais facile. Merci d'éviter de mettre celui qui est chargé de la distribution dans l'embarras.

Aucun remboursement ne sera effectué.

Composition des paniers

La composition est fonction de la saison et de la météo, on ne peut pas la prévoir précisément à l'avance.

Si vous avez des souhaits de légumes en particuliers, n'hésitez pas à nous en faire part et on verra si c'est envisageable avec les producteurs. Vous pouvez aussi faire

du trock avec les autres amapiens pour modifier la composition de votre panier. contacter l'agriculteur par mail.En cas de questions sur les paniers, les modalités de paiement... N'hésitez pas à contacter les agriculteurs.

Contrat légumes de maraîchage avec l'EARL du Champ Devant	
Je, soussignée(e)	Modalités de paiement
NOM:	
ADRESSE:	L'abonnement sera payé par chèque.
Courriel:	Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'agriculteur-
Tél :	adhérent et remis aux coordonnateurs qui assureront la transmission.
membre adhérent de l'association « l'Amap'atate», à jour de	
ma cotisation pour l'année 2016, souscris un abonnement « maraîchage » avec l'amap'atate devant pour 20 ou 44	Fait à :
semaines à partir de la première livraison.	Le :
Cet abonnement me donnera droit à des légumes biologiques, locaux et de saison, dont je connaîtrais les producteurs. Je sais que les aléas et les maladies font partie intégrante du maraîchage et peuvent retarder la livraison.	Signature :

Contrat à rendre avant le 1er juin 2016,

si vous souhaitez un contrat maraîchage passée cette date, merci de contacter les coordinateurs au préalable.

Commande (entourez votre choix):

Engagement pour un an (44 semaines) : 44 grands paniers à 15 € = 660 €

Je joins six chèques de 110 €.

44 Demi-paniers à 10 € = 440 €

Je joins quatre chèques de 75 € et deux de 70 €

Engagement pour 20 semaines : **20 Paniers à 15 € = 300 €**

Je joins trois chèques de 100 €

20 Demi-paniers à 10 € = 200 €

Je joins deux chèques de 75 € et un de 50 €.

La répartition des chèques est indicative, vous pouvez en faire une autre si elle vous convient mieux.